

PHASE D'ENTRETIEN DANS LA RÉGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS DANS LE PÉRIMÈTRE DU S.A.G.E DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 15/09/2014



L'opération a pour objectif de réguler les populations de ragondins sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate afin de les maintenir à un niveau acceptable. Ce compte-rendu présente les résultats obtenus durant la période 10/02/2014 - 12/09/2014, soit 3 mois de lutte.

1. Captures de ragondins

Il a été capturé 144 ragondins (74 mâles et 70 femelles) sur les communes de Leucate, Saint-Hippolyte et Salses-le-Château (**figure 1**). Le poids moyen des individus pris est de 4.1 kg. La majorité des captures (94 ragondins) a été réalisée par piégeage permanent (piégeur FDC 66 et piégeurs APAPO). Les 50 ragondins restants sont des prélèvements réalisés dans le cadre de la régulation complémentaire (chasseurs, piégeurs indépendants).

A ce jour, la FDC 66 n'a pas eu de retour de prélèvements de ragondins sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, le Barcarès, Fitou et Leucate.

Figure 1 : Nombre de ragondins capturés par commune

Commune	Ligne de piégeage	Nombre de ragondins capturés		Pression de piégeage *
Leucate	LEU 01	2	2	32
Saint-Hippolyte	SHI J	6	24	68
	SHI 01	1		32
	SHI 02	3		64
	SHI 04	8		88
	SHI 05	0		0
	SHI 06	6		0
Salses-le-Château	SLC JN	0	118	0
	SLC JS	0		0
	SLC 01	5		80
	SLC 02	1		32
	SLC 03	13		64
	SLC 04	13		96
	SLC 05	15		148
	SLC 06	17		140
	SLC 07	5		32
	SLC 08	11		64
	SLC 09	4		100
	SLC 10	19		156
	SLC 11	1		20
	SLC 12	4		80
	SLC 13	3		0
	SLC 14	0		0
	SLC 15	3		80
	SLC 16	0		16
SLC 17	0	16		
SLC 30	4	0		
TOTAL			144	1408

* pression de piégeage = nombre de cages posées x nombre de contrôles

Figure 2 : Répartition spatiale des captures de ragondins

La répartition des captures est présentée sur la **figure 2**. Les nombreux indices de présence observés après 4 mois de non-lutte (mi-avril à mi-août) semblent montrer que les zones A et B jouent toujours un rôle « source » dans la dynamique des populations de ragondins.



2. Effort de piégeage

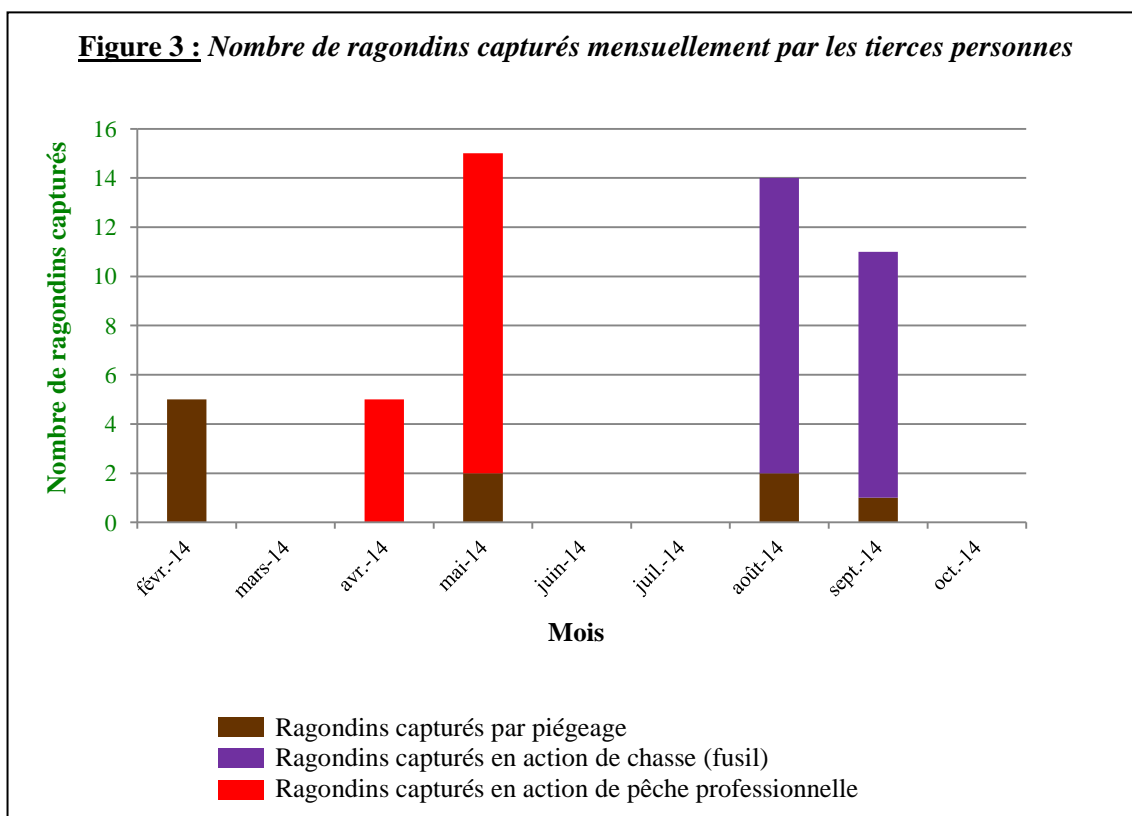
De mi-août à mi-septembre, le piégeage s'est principalement concentré sur la commune de Salses et les zones difficiles d'accès (secteurs proches de l'étang, accès uniquement à pied...) avec les contraintes que cela implique (portage des cages...).

Suite à des observations de riverains, le Syndicat-Mixte RIVAGE nous a sollicités pour réaliser du piégeage sur une zone optionnelle : le site des Sidrières, sur la commune de Leucate. Aux vues du nombre de captures (2) et des indices de présence, le site semble abriter une petite population de ragondins, essentiellement en bordure d'habitations.

3. Régulation complémentaire

La **figure 3** retranscrit les captures effectuées mensuellement par les tierces personnes (piégeurs indépendants, chasseurs...).

Par ailleurs, 18 ragondins ont été trouvés morts dans des filets de pêche tendus sur l'étang dans le cadre de pêche professionnelle. Les ragondins peuvent ainsi représenter une source de déprédation pour les filets de pêche (ils endommagent les filets à coups de griffes ou de dents), et engendrer des coûts de restauration. Ces captures involontaires sont incorporées dans les statistiques globales de la campagne de lutte.



4. Valorisation des ragondins

La FDC 66 et le Parc Animalier de Casteil ont établi un partenariat à valoriser les carcasses des ragondins capturés. Elles sont destinées au nourrissage des fauves du parc (loups, ours, lions...). Un premier apport a été fait le 14/03/2014 pour 50 ragondins (pour un poids de 190 kg). Un deuxième apport le 19/05/2014 pour 27 ragondins (110 kg).

5. Observations diverses

- Vol de 2 cages simple entrée le 19/08/2014 sur SLC 05 (retroussats) et SLC 06 (moteur), qui porte le total à 4 cages volées depuis le début de la campagne 2014.
- Sur la commune de Salses, un feu s'est produit mi-août aux abords de l'agouille Retroussats (SLC 05) (**photo 1**). Ce phénomène peut avoir un impact néfaste sur le piégeage de cette zone, l'une des plus prolifiques en terme de captures. Les ragondins présents pourraient s'être déplacés sur d'autres secteurs et l'effacement des coulées va diminuer l'efficacité du piégeage.



Photo 1 : Feu aux abords de l'agouille Retroussats (FDC66)